

ATTESTATION D'ASSURANCE

1. A compléter, si possible, en indiquant les numéros de série des matériels.

2. A faire signer par votre Assureur ou son Mandataire Avant la livraison du matériel

3. A retourner au plus tard à la date de prise d'effet de la location (art.6-3/ 9-2 des Conditions Générales)

LIXXBAIL

81 BD Marie et Alexandre OYON CS 11507

72015 LE MANS Cedex 2

LOCATAIRE : SAS DOMAINE A.F.GROS

Référence contrat : 355265VI0 / 1

Durée de la location : 48 Mois

La COMPAGNIE D'ASSURANCES soussignée certifie que le matériel ci-dessous désigné, propriété de LIXXBAIL - 12 place des Etats-Unis - CS 30002 92548 MONTRouGE CEDEX loué à la personne physique ou morale dénommée ci-dessus "LE LOCATAIRE" est garanti contre les risques suivants à compter du 8/2/2019.....(1)

MATERIELS	VEHICULES
<ul style="list-style-type: none">Responsabilité civileBris de machineVolIncendie. Foudre. Explosion. Dommages électriques avec franchise de <u>300€</u>.....(1) à concurrence du prix d'achat d'un matériel neuf ayant les mêmes caractéristiques que celui décrit ci-dessus et ce pendant toute la durée de la location, suivant Police n° <u>AR 506293</u>(1)	<ul style="list-style-type: none">Responsabilité civile illimitéeDommages au véhicule(2)<ul style="list-style-type: none">- tous accidents sans franchise- tous accidents avec franchise de <u>300€</u>.....(1)- dommages collisionVol - Incendie - Bris de glaces à concurrence de sa valeur vénale au jour du sinistre et ce, pendant toute la durée de la location suivant Police n° <u>AR 506293</u>(1)

La COMPAGNIE D'ASSURANCES soussignée déclare :

1. Que la police a été souscrite tant pour le compte du LOCATAIRE que pour celui de LIXXBAIL assuré additionnel.

2. Qu'elle ne versera au LOCATAIRE aucune indemnité consécutive à un sinistre sans l'autorisation préalable et écrite de LIXXBAIL qui pourra être à son gré substituée à tous recours et actions de l'assuré contre la COMPAGNIE D'ASSURANCES, sur simple présentation de la présente.

3. ~~Que la police a exclu tout recours de sa part contre LIXXBAIL.~~

4. ~~Qu'elle informera, par lettre recommandée, LIXXBAIL de toute suspension, modification ou annulation de cette assurance avant la fin de la location et ce au moins 15 jours avant que ladite suspension, modification ou annulation ne soit opposable à LIXXBAIL.~~

(1) A compléter

(2) Rayer les mentions inutiles

DESIGNATION DU MATERIEL

MATÉRIEL N° : 2019016878
HT : 14 662,96 EUR - TTC : 17 508,60 EUR
Marque : RENAULT - Numéro de série : VF1FW51K162143099
Désignation : KANGOO EXPRESS GD CONFORT DCI

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Beaune, le 5/4/2019

Signature et cachet de l'assureur.

